

NIORT, le 15 juillet 2004

RAPPORT DE L'INGENIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

O B J E T : Police des Carrières
Visite du 23 juin 2004

SOCIETE : SARL RAMBAUD CARRIERES
(siège social) Le Pont
79210 LA PEYRATTE

ETABLISSEMENT
CONCERNE : Carrière « Le Pont »
79210 LA PEYRATTE

La SARL RAMBAUD CARRIERES a été autorisée à étendre et exploiter sa carrière « Le Pont » sur la commune de La Peyratte par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001.

Lors d'une visite le 23 juin 2004, il a été relevé différentes écarts au regard des réglementations applicables au titre du Règlement Général des Industries Extractives. Ces différents écarts ont fait l'objet d'une information de l'exploitant par lettre du 15 juillet 2004 dont copie est jointe au présent rapport.

Nous proposons à Monsieur le Préfet de prendre, par arrêté préfectoral, les mesures de police applicables dans ces carrières concernant les points 13, 14, 16 et 17 évoqués dans le courrier cité ci-dessus. Au préalable, l'exploitant devra être invité à présenter ses observations dans un délai de 8 jours.

Le projet d'arrêté préfectoral correspondant est joint au présent rapport.